

A+
69 rue Grande, 77630 ARBONNE LA FORET
SARL au capital de 100 euros
Immatriculé au RCS de MELUN sous le numéro 351 570 379 – NAF 8559A

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

du 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, les associés de SARL A +, société à responsabilité limitée au capital de 100 € divisé en 100 parts de 1 euro, ont tenu assemblée générale ordinaire au siège social 69 rue Grande 77630 ARBONNE LA FORET sur convocation qui leur a été faite par le gérant, Monsieur Cyril FABRE et sous sa présidence.

Le président déclare que conformément à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. Tout ceci est reconnu exact par les associés présents. Sur sa demande, les associés reconnaissent expressément avoir été convoqués à la présente assemblée dans les délais légaux.

Le président constate la présence de l'unanimité des associés qui représentent la totalité des actions composant le capital social de la société, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen des comptes arrêtés ;
- quitus à la gérance ;
- affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale confirme et ratifie en tant que de besoin la convocation et la tenue de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés, et à l'unanimité des présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale approuve dans toutes leurs parties le bilan, compte de résultat, tels qu'ils sont présentés. L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le

gérant au cours de l'exercice écoulé, dont le compte-rendu lui a été fait. Elle donne quitus pur et simple, entier et définitif, de son mandat pour cet exercice au gérant.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés, et à l'unanimité des présents.

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale approuve purement et simplement les termes et opérations du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L223-19 du code du commerce.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés, et à l'unanimité des présents.

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale décide de l'affectation du résultat : déficit net comptable de l'exercice clos au 31 décembre 2024 de 5 704 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés, et à l'unanimité des présents.

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés, et à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à délibérer, et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres de l'assemblée.

Certifié conforme par la gérance,

M Cyril FABRE

Gérant

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2024

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/12/2024 ③	Net 31/12/2023 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012			
- Autres	014		016			
Immobilisations corporelles	028		030			
Immobilisations financières (1)	040		042			
(5) TOTAL I	044		048			
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	1 350	070		1 350	756
Autres créances (3)	072	9 644	074		9 644	7 350
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	1 839	086		1 839	725
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	12 833	098		12 833	8 831
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	12 833	112		12 833	8 831

PASSIF	31/12/2024		31/12/2023	
Capital social ou individuel	120	100		100
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	20		20
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	10 000		
Report à nouveau	134	-4 393		-3 116
Résultat de l'exercice	136	-5 704		-1 276
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	23		-4 273
Provisions pour risques et charges	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	9 920		5 760
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	225		4 389
Comptes courants d'associés	173	2 664		2 766
Autres dettes	175			189
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	12 810		13 104
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	12 833		8 831

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	1 000

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2024

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2024		31/12/2023	
Ventes de marchandises		209		210			
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	215		214			
Production vendue services		217		218	7 837		13 440
Production stockée				222	180		1 260
Production immobilisée				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230			113
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 017		14 813
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234			
Variation de stock (marchandises)				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240			
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	242	11 174		12 003
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243	246	244	265		483
Rémunérations du personnel				250	2 899		2 860
Charges sociales				252	383		736
Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254			
Dotations aux provisions				256			
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262			
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles						
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 721		16 082
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	-6 704		-1 269
Produits financiers			III	280			
Produits exceptionnels			IV	290	1 000		
Charges financières			V	294			7
Charges exceptionnelles :	- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)	VI		300			
	- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)						
Impôts sur les bénéfices			VII	306			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-5 704		-1 276
B - RÉSULTAT FISCAL				312		314	5 704
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles				322			
Impôts et taxes non déductibles				324			
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247			330			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			248				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Déductions							
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)	986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987		342	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)	127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138			
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989			
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345			
Investissement et souscription outre-mer	344						
Divers, dont :							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Créance report en arrière du déficit	346		350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
			Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352		354	5 704
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables		10 557	(dont imputés sur le résultat)			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits				370		372	5 704